

Délégation Scientifique

# Conseil scientifique

Séance du 12 juin 2025

Avis n° 2025-12

**Objet : Le partenariat de l'ANSM avec les Agences Régionales de Santé**

Le Conseil Scientifique (CS) s'est réuni pour échanger sur les enjeux liés à l'articulation des politiques de santé publique de l'Agence Nationale de Sécurité du Médicament et des Produits de Santé avec les dynamiques régionales.

La présentation des initiatives portées par l'ANSM en matière de territorialisation a servi de point de départ à ces échanges. Parmi ces initiatives figure la signature d'un cadre de conventions validé par le collège des directeurs d'ARS.

L'intervention de l'ARS Île-de-France a ouvert une réflexion sur les synergies potentielles entre les niveaux national et régional dans le domaine des politiques de santé publique et de décisions sanitaires. La synergie déjà effective en pharmacovigilance en est une illustration positive. Le partage des pratiques et des leviers mobilisés dans la politique du médicament a fait émerger des pistes de collaboration entre les deux institutions. Ces éléments pourraient nourrir les réflexions de la Direction générale de l'ANSM quant aux orientations à donner à ses partenariats. L'ARS Île-de-France inscrit la pertinence et l'efficacité des soins au cœur de ses actions, en accordant une attention particulière aux produits de santé, notamment en matière de prescription et de bon usage. Elle mobilise à ces fins plusieurs leviers – contractualisation, financements, inspections et audits – visant l'amélioration continue des pratiques. L'ARS assure la mise en œuvre opérationnelle de la politique de santé sur le territoire en lien avec les établissements et les professionnels de santé, et peut s'appuyer sur l'expertise de l'ANSM concernant les produits de santé, qui s'inscrivent pleinement dans la régulation de l'offre de soins.

L'ANSM, grâce à sa vision précoce sur l'arrivée des innovations thérapeutiques, comme les médicaments de thérapie innovante (MTI), ou en contexte de crise sanitaire, pourrait accompagner l'ARS dans l'anticipation des besoins des établissements et d'organiser les investissements, les équipements et la logistique nécessaires à l'accueil d'innovations d'intérêt pour le territoire. L'ANSM pourrait être consultée pour émettre un avis d'expertise sur certains projets liés aux produits de santé soumis à l'ARS pour financement, visant à faire évoluer les pratiques. La gestion des pénuries de médicaments illustre la nécessité d'une coordination étroite entre l'ANSM et l'ARS (échanges d'information, anticipation des préparations magistrales spéciales), afin d'assurer une réponse adaptée à chaque niveau d'intervention.

Les échanges entre les deux institutions ont fait émerger un défi partagé : renforcer les liens avec le secteur ambulatoire afin de faciliter le déploiement de politiques de santé. Un partenariat renforcé permettrait de mieux articuler leurs actions sur des enjeux concrets tels que la vaccination ou la lutte contre le mésusage des antibiotiques. Le réseau médecin-pharmacien piloté par l'ANSM constitue une opportunité complémentaire aux dispositifs territoriaux de l'ARS, tels que le CRATB et les CPTS.

L'ARS Île-de-France, en partenariat avec des acteurs comme l'OMEDIT, développe des outils intégrant les enjeux du développement durable, dont le réchauffement climatique. Ce sujet, récemment souligné par la Direction générale de l'ANSM auprès du Conseil Scientifique, ouvre une piste à approfondir dans les réflexions à venir.

Toutefois, l'ARS fait face à des limites dans l'accès et l'actualisation des données nécessaires à ses prises de décision.

Enfin, d'autres thématiques, comme la recherche clinique, pourraient également faire l'objet de partenariats entre les deux institutions (développement du Guichet Innovation Orientation de l'ANSM par exemple), en s'appuyant sur la complémentarité de leurs expertises et de leurs champs d'action.

Le Président du Conseil Scientifique

Joël ANKRI

